

Ecole Marie Curie de Corbas

Adresse : 32 rue de la République, 69960 Corbas / Tel : 04.72.50.20.51 / Tel maternelle : 04.72.50.30.04 / Fax : 04.78.67.43.26
Blog : <http://lewebpedagogique.com/mariecurie/> E-mail : ce.0693794Z@ac-lyon.fr Directrice : Mme Corot

Année scolaire 2015 - 2016

Classes et effectifs au 01/09/2015 (401 élèves en tout)

Maternelle (161 élèves) / Élémentaire (240 élèves)

PS (3 ans) : Enseignante : Mme TOURON Corinne ATSEM : Mme Boirayon Pascale ; effectif : 32 PS	PS/MS (3 et 4 ans) : Enseignantes Mmes RADIX Anne et KHOURY Anne ATSEM : Mme Sanglier Brigitte; effectif : 32 (14 PS et 18MS)
MS (4 ans) : Enseignante : Mme CROCHET Patricia / ATSEM : Mmes Mas Félie et Ciambella Véronique ; effectif : 32 MS	
GS (5 ans) : Enseignantes Mme DUPUIS VERDIER Elodie ATSEM : Mme Arnissole Christelle ; effectif : 33 GS	MS/GS (4 et 5 ans) : Enseignantes Mme PROST Chrystèle ATSEM : Mme Vernay Marylin ; effectif : 32 (6MS et 26GS)
CP : enseignante : Mme Nugues ; effectif : 24	
CP/CE1 : enseignante : Mme Baps ; effectif : 24 (13 CP et 11CE1)	CP/CE1 : enseignante : Mme Nanjoud; effectif : 24 (13CP et 11CE1)
CE1 : enseignantes : Mmes Julia et Bessa ; effectif : 26	
CE2 : enseignante : Mmes Nicod et Chevalier ; effectif : 26	CE2 : enseignante : Mme Mazallon ; effectif : 25
CM1 : enseignante : Mme Cano ; effectif : 20	CM1 : enseignants : Mmes Chovin et Augustin ; effectif : 20
CM2 : enseignante : Mme Laval ; effectif : 25	CM2 : enseignant : Mr Suatton ; effectif : 26

Horaires

L'école fonctionne sur une semaine de 4 jours et demi : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin. A ces neuf demi-journées pourront s'ajouter pour certains enfants, sur proposition des enseignants, 2 heures par semaine au maximum d'aide personnalisée.
Les élèves sont accueillis à 8 H 20 le matin et à 13 H 20 l'après-midi. Les cours ont lieu de **8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H 45 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 8h30 à 11h30 les mercredis matins**. Il est demandé que les enfants arrivent à l'heure. En cas de retard, les enfants doivent sonner à la porte principale d'entrée de l'école (face à la mairie).
En maternelle, les portes ouvrent à 8 H 20 et 13 H 20. Elles sont fermées à 8 H 40 et 13 H 30. En cas de retard occasionnel, sonner à la porte. Si certains parents ont des retards répétitifs, ils devront alors faire le tour par l'entrée principale de l'élémentaire.

Cahier de liaison

Chaque élève en possède un et doit toujours l'avoir dans son cartable. Il servira à la correspondance entre parents et enseignants (demandes de rendez-vous, informations, motifs d'absence...). **Chaque mot des enseignants doit être signé par les parents.**

Blog de l'école : N'hésitez pas à le consulter régulièrement pour les informations d'actualité. Vous y trouverez également tous les documents consultables (projet d'école, règlements, menus de la cantine, compte-rendus des conseils d'école...) et le lien pour lire les numéros du journal de l'école « 100 % MC ».

Absences

Pour chaque absence prévue, les parents doivent informer par écrit (cahier de liaison) l'enseignant en indiquant le motif précis.
En cas d'absence imprévue, les parents doivent téléphoner à l'école avant 8 H 45 pour en informer la directrice (04.72.50.20.51).
En maternelle, vous devez prévenir des absences directement au 04.72.50.30.04.
Des autorisations d'absence peuvent être accordées par la directrice pour répondre à des obligations **à caractère exceptionnel**.
Les activités d'éducation physique (et notamment la piscine) n'ont pas un régime spécial quant aux absences, sauf contre-indications médicales précises et notifiées.

Assurance scolaire

Il est fortement recommandé d'assurer vos enfants convenablement. Vérifiez que votre enfant est assuré pour les accidents qu'il pourrait causer (responsabilité civile), mais aussi pour ceux dont il peut être victime (individuelle accident).

Coopérative scolaire

Chaque classe possède sa coopérative. Nous vous demandons un versement de 20 € par enfant en début d'année. Cette somme englobe l'adhésion à l'OCCE et la participation des familles à toutes les sorties culturelles de l'année. Vous pouvez payer en plusieurs fois si vous le voulez.

Associations de Parents d'Elèves

Il y en a deux : FCPE et PEEP. Les informations diffusées par ces associations seront imprimées sur du papier rose pour les différencier avec les informations propre à l'école. Chacune présente une liste aux élections de délégués de parents.

Activités péri-scolaire

Une garderie fonctionne le matin à partir de 7 H 30 et des activités périscolaires sont proposées le soir jusqu'à 18 H pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle.

Informations, inscription et paiement à la mairie (DEJS). Pour la cantine : informations, inscription et paiement à la mairie (DEJS).